

leur portée, ces embarras dérivèrent d'un défaut originel de cohésion entre les éléments multiples qui composaient le parti dynastique, parti d'intérêts plutôt que de principes. Ils procédèrent de cette tendance à la domination, que le succès inespéré de 1830, l'infixité logique des bases du gouvernement de Louis-Philippe, et son isolement réel au milieu de l'Europe, devaient naturellement encourager dans les partis opposés. Car, aux yeux de ces aspirants au pouvoir, qu'était après tout Louis-Philippe, que le chef couronné d'une faction heureuse, accepté par la France comme une nécessité accidentelle et temporaire ! Les émeutes avaient sauvé la monarchie de 1830, en ralliant autour du gouvernement toutes les forces vives de la nation ; les luttes parlementaires devaient amener sa ruine, en l'obligeant à opposer à la constance de ses adversaires, deux armes promptes à s'é-mousser : l'artifice et la corruption.

Cette situation se traduit d'abord par des divisions intestines dans le cabinet. Les doctrinaires et M. Thiers supportaient impatiemment le joug despotique du maréchal Soult, et le roi se vit avec peine obligé de sacrifier ce ministre utile et dévoué. Le maréchal Gérard lui succéda au département de la guerre. M. Decazes, cet ancien et discret confident de Louis-Philippe, reçut dans la charge de grand-référendaire à la Chambre des pairs le prix de ses services passés, et la monarchie de 1830 compta dans M. de Sémonville un ennemi de plus.

Mais ce remaniement ministériel ne fut que passager. Il s'évanouit devant la question de l'amnistie politique qui depuis quelque temps occupait les esprits, et fit place à une combinaison plus transitoire encore, à savoir celle du ministère des trois jours (10 novembre), lequel, formé sous l'influence d'une fraction de la Chambre, nouvellement désignée du nom de *tiers-parti*, se composait de MM. Maret, duc de